

TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA FALAISE DES ROCHES BLANCHES À BADEFOLS-SUR-DORDOGNE

VENDREDI 5 AVRIL 2024
DOSSIER DE PRESSE





Les travaux de sécurisation de la falaise des Roches Blanches à Badefols-sur-Dordogne le long de la RD29 ont été réceptionnés vendredi 5 avril 2024. L'opération, portée par le Conseil départemental de la Dordogne à hauteur de 1,65M€, a duré un peu plus d'un an et demi, dont quatre mois de fermeture complète de la route.

Les travaux engagés sur la falaise des Roches Blanches à Badefols-sur-Dordogne font suite à des épisodes réguliers d'éboulements rocheux qui ont conduit le Département à faire réaliser un diagnostic géotechnique, afin d'évaluer les risques résultants pour la circulation routière. Une étude de confortement de cette falaise ainsi que des ouvrages existants a été également réalisée afin d'envisager des travaux de sécurisation adaptés en 2019.

Deux études ont alors été effectuées par le Bureau d'études Hydrogéotechnique : une sur la falaise déjà équipée de points d'ancrage et une deuxième sur la partie non équipée.

Ces premières inspections ont permis notamment de mettre en lumière la présence, en amont, d'un versant boisé dépérissant et d'une végétation abondante envahissant la crête, l'état de la paroi rocheuse en bord de route, et l'état des ouvrages de sécurisation existants.

Au total, 23 zones d'instabilité ont été répertoriées sur la falaise équipée et 4 zones instables ont été répertoriées sur la falaise non équipée. L'état des lieux des ouvrages a révélé un certain nombre de non-conformités et d'usures à traiter pour une remise en état. De plus,



une falaise à risques a été également identifiée plus en amont dans le versant.

Des travaux menés en plusieurs phases

Fort de ces rapports et des recommandations du bureau d'études, le Département a engagé des travaux de sécurisation de la falaise des Roches Blanches découpés en trois phases.

Phase I – Automne 2022 : dévégétalisation

Des travaux de dévégétalisation, d'abattage et de purges manuelles d'urgence ont été menés fin 2022 sur l'ensemble du linéaire de la falaise aval surplombant la RD29 afin d'éliminer une partie des risques identifiés et d'envisager la poursuite des études géotechniques.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise RTS de Fontanes (46) pour un montant de 405.000 € TTC.

Phase 2 – 2023 : Expertise complète de la falaise

A l'issue des travaux de dévégétalisation, une nouvelle expertise technique a été conduite. Des mesures de sécurité ont été mises en place pour prévenir tous risques résiduels de chutes de pierre sur la chaussée au droit de la partie de la falaise non équipée sous alternat de circulation. La demi-chaussée ouverte à la circulation a été protégée par des glissières en béton armées surmontées de grillages fixés à la falaise.

Une mesure nécessaire puisque des chutes de pierres ont été régulièrement observées par l'Unité d'Aménagement du Bugue, gestionnaire du réseau routier, sur la voie fermée à la circulation durant cette période d'alternat.

La nouvelle étude conduite par le Bureau d'études Hydrogéotechnique visait à déterminer les solutions les mieux adaptées à la sécurisation définitive du site.

Une falaise jugée instable

Dans son rapport, le Bureau d'études Hydrogéotechnique a divisé la falaise en deux zones : la falaise "aval", partiellement équipée d'ouvrages déflecteurs pendus en grillages et/ou filet de câbles, et la falaise "amont".

La falaise "aval" d'une hauteur variant de 20 à 70m, longe la RD29 sur environ 400 m. Elle est constituée de calcaires marneux à silex et se caractérise par le développement de travertins (calcification des mousses) dans les secteurs humides. Ces concrétions, qui présentent une forte porosité, s'éboulent sous leurs propres poids sous l'effet de la gravité.

La falaise "amont" fait une longueur d'environ 210 m, et se développe sur des hauteurs variant de 4 à 15 m de haut. Elle est constituée de calcaires gréseux et présente des instabilités avec des risques de propagation sur la route située en contrebas. Une partie de cette falaise est privée.



QUI EST RESPONSABLE EN CAS DE CHUTES DE ROCHERS ?

Les responsabilités juridiques en matière de risques "falaises" sont relativement claires. Sont responsables :

- D'abord les propriétaires. Ils doivent assurer l'entretien des falaises dont ils sont propriétaires. Leur responsabilité peut être recherchée en cas d'accident.
- Ensuite, l'Etat. C'est lui qui, à titre préventif, élabore les plans de prévention des risques
- Puis, le maire, au titre de ses pouvoirs de police [par défaut le Préfet si le maire est défaillant].

A titre secondaire, les propriétaires [publics ou privés] d'équipements menacés par des chutes de rochers peuvent interdire l'accès à leurs équipements dont ils doivent assurer l'entretien normal.

Phase 3 – Novembre 2023/avril 2024 : travaux de sécurisation définitive

Au total, 33 zones d'instabilités ont été répertoriées par le bureau d'études sur le linéaire de la falaise "aval", propriété du Département, dont deux nécessitant d'être traitées en urgence et une vingtaine à sécuriser dans les deux ans.

Les travaux de sécurisation de la paroi "aval" ont été réalisés par des purges manuelles de blocs ou de masse en paroi, inaccessibles par tout engin mécanique, afin d'éliminer les surplombs, des purges mécanisées à la pelle long bras, afin de reprofiler la paroi rocheuse sur sa partie basse et d'élargir le piège à cailloux, des micro-minages, une petite dévégétalisation, un dessouchage et l'évacuation des déblais de toutes natures associés.

En complément, des ouvrages de confortement ponctuels (clouage, câblage) ont été mis en place, l'ensemble des barres, câbles des haubans, pièces abîmées a été remplacé, et il a été procédé à un renforcement ou rajout de grillage pour les ouvrages en filets de câbles.

En ce qui concerne la falaise "amont" privée, 16 zones d'instabilités ont été recensées, dont une devant être traitée en urgence ; le reste devant être sécurisé dans les deux ans. Là encore, la paroi a été sécurisée par des travaux de purges manuelles de pierres et de petits blocs sur les ressauts rocheux, des travaux de dévégétalisation, dessouchage, abattage d'arbres, etc.

Des lignes d'écran pare-blocs, permettant de réceptionner les blocs et masses de diamètre inférieur à 1,5 m, ont été construites, de même que des ouvrages de confortement ponctuels pour toutes les instabilités dépassant la capacité d'écran (clouage, câblage, filets de câbles, butons en béton armé).

Les travaux de sécurisation définitive ont été pilotés par le pôle ingénierie du Département et confiés à NGE Fondations. Ils se sont déroulés du 27 novembre 2023 à début avril 2024.

Il est à noter que les travaux ont été menés de manière respectueuse pour l'environnement. La présence d'une espèce végétale protégée identifiée sur la partie haute de la falaise (la scille à deux feuilles) a fait l'objet d'une protection particulière à travers une mise en défens des zones de pousse et le respect du calendrier de la dévégétalisation en dehors de la période printanière.

Quatre mois de fermeture totale de la circulation

Au total, depuis la phase I (travaux de dévégétalisation: du 3 octobre au 16 décembre 2022 sous déviation totale de la circulation) à la phase 3 (sécurisation définitive du 27 novembre 2023 au 5 avril 2024), la route départementale n°29 a été coupée à la circulation pendant 4 mois et demi et sous contrainte de circulation alternée pendant 12 mois. Des mesures de compensation au titre de la perte de revenus d'activité ont été mises en place pour deux commerces, une boulangerie et un restaurant, directement impactés par les travaux.

Le montant total de l'opération de sécurisation de la falaise des Roches Blanches est de **1.650.000€ TTC** et a été financé en très grande majorité par le Département dont :

- Etudes préalables et suivi/contrôle de chantier : 76.000 €
- Dévégétalisation : 405.000 €
- Travaux ouvrages : 1.160.000 €
- Coordination environnementale : 9.000 €.





Le Conseil départemental de la Dordogne dispose d'un budget de près de 34,5 millions d'euros pour entretenir et moderniser son réseau routier. Un budget conséquent qui lui permet de faire face à des investissements programmés mais pas imprévus et urgents comme le confortement de falaises.

Le Département de la Dordogne peut s'appuyer sur son plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour programmer la plupart des opérations d'entretien et de modernisation du réseau routier départemental.

Il doit toutefois faire face à des imprévus : des opérations urgentes de confortement de falaises ou de talus aux abords des routes départementales.

Ces opérations interviennent à la suite de la chute de blocs rocheux ou de glissements généralisés provenant de falaises surplombant le domaine routier, qui portent atteinte à la sécurité des usagers des routes situées en contrebas et à l'intégrité du domaine public routier.

Des événements qui contraignent le Département à prendre des mesures nécessaires : fermer l'axe à la circulation ou mettre en place, à titre provisoire, un alternat « renforcé » avec mise en place de glissières en béton armé surmontées de grillages ancrés dans la falaise.

Pour mémoire, la sécurisation des falaises incombe à son propriétaire. De ce fait, les contraintes pour les usagers sont très fortes. Ces dernières semaines, plusieurs routes départementales sont, ou ont été, soit fermées à la circulation, soit font, ou ont fait, l'objet de restriction de circulation :

- La RD29 à Badefols-sur-Dordogne, la RD3 à Saint-Astier, la RD3 à Saint-Martin-l'Astier, la RD703 à Vitrac, la RD 50 et la RD49 à Domme, et la RD76 à Excideuil.

A ce jour, 12 falaises sont sous surveillance car propriété du Département ou équipées par le Département. Elles nécessitent un suivi identique aux ouvrages d'art avec des inspections périodiques des équipements de protection (ancrages, filets, ...) par des bureaux d'études spécialisés.

Le changement climatique en cause

Le dérèglement climatique influe indéniablement sur l'importance et la récurrence de ces événements. Reste que ces opérations de confortement nécessitent des études longues, complexes techniquement et juridiquement, avec très souvent des enjeux environnementaux et des coûts prohibitifs notamment pour les propriétaires privés de ces falaises.

Dans certains cas, les falaises sont départementales et les travaux incombent au Département comme celles du Grand Roc aux Eyzies-de-Tayac (travaux réalisés en 2021) ou celle de Badefols-sur-Dordogne qui surplombe la route départementale 29 sur un linéaire de 400 mètres en rive gauche de la Dordogne (lire ci-contre).

UN BUDGET CONSÉQUENT DESTINÉ À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

Pour mener à bien l'entretien et la modernisation du réseau routier départemental, l'Assemblée plénière du Conseil départemental a voté le 27 mars 2024 un budget de 34.447.552 € en fonctionnement et en investissement.